



Septembre 2019

**Destinataires :** Directeur général de la Division scolaire franco-manitobaine  
Coordonnateur en programmation de la Division scolaire franco-manitobaine  
Directeurs des écoles françaises (9<sup>e</sup> année)  
Conseillers en orientation

**Objet :** *Invitons nos jeunes au travail* <sup>MC</sup>

Bonjour,

Le programme *Invitons nos jeunes au travail* <sup>MC</sup> propose aux élèves de la 9<sup>e</sup> année de passer une journée au travail avec un parent, un tuteur, un membre de la famille, un ami adulte ou un hôte bénévole pour faire l'expérience « d'une journée dans la vie » de divers professionnels dans un lieu de travail actuel et d'explorer de futures possibilités de carrières qui s'offrent à eux.

### **Quand la journée aura-t-elle lieu?**

La journée aura lieu le premier mercredi du mois, soit le mercredi 6 novembre 2019. Tous les élèves de la 9<sup>e</sup> année du Manitoba sont invités à passer une journée au travail d'un parent, d'un tuteur, d'un proche parent, d'un ami de famille ou d'un hôte bénévole.

### **La sécurité avant tout**

La santé et la sécurité au travail est un élément essentiel de l'apprentissage de l'élève ainsi qu'un aspect essentiel du programme *Invitons nos jeunes au travail* <sup>MC</sup>. Il est essentiel qu'à la fois les élèves et les parents reçoivent des renseignements sur la santé et la sécurité au travail avant la visite du lieu de travail. Les parents doivent être informés des activités auxquelles participe leur enfant dans le cadre du programme. L'enseignement concernant le développement de carrière doit faire connaître à tous les élèves leurs droits et responsabilités dans les emplois qu'ils pourraient occuper maintenant et à l'avenir.

### **Que devez-vous faire?**

Dorénavant, les formulaires d'inscription n'ont plus besoin d'être envoyés au ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba.

Cependant, chaque division scolaire doit faire parvenir par courriel le nombre total d'élèves de sa division qui participera au programme le 6 novembre 2019 à [bef.admin@gov.mb.ca](mailto:bef.admin@gov.mb.ca).

L'inscription au programme *Invitons nos jeunes au travail*<sup>MC</sup> fournit l'assurance d'indemnisation des travailleurs uniquement que pour les activités de la journée du mercredi 6 novembre 2019.

**Les trousse d'information, en format imprimé, seront envoyées aux écoles en septembre, soit :**

- un guide pour les familles, qui comprend le formulaire de consentement des parents ou tuteur
- une lettre Sain et sauf au travail Manitoba

Veuillez remettre aux élèves de la 9<sup>e</sup> année une copie du guide pour les familles. Le formulaire de consentement parental se trouve à la fin du guide. Ce formulaire doit être retourné à l'école.

**Quelles sont les ressources à votre disposition?**

Les ressources suivantes sont accessibles à [www.thelearningpartnership.ca/evenements/invitons-nos-jeunes-au-travail?lang=fr-CA](http://www.thelearningpartnership.ca/evenements/invitons-nos-jeunes-au-travail?lang=fr-CA) et à [www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/carriere/invitons\\_jeune.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/carriere/invitons_jeune.html) :

- le guide pour les familles
- le guide de l'enseignant
- le guide pour le lieu de travail
- l'affiche
- le certificat de participation

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Bureau de l'éducation française en composant le 204 945-6916, ou sans frais le 1 800 282-8069, poste 6916, ou par courriel à [bef.admin@gov.mb.ca](mailto:bef.admin@gov.mb.ca).

Je vous remercie de votre collaboration à ce projet. Veuillez agréer mes meilleures salutations.

Le sous-ministre de l'Éducation et de la Formation,

Original signé par

Grant Doak

p. j.

c. c. Président de la Commission scolaire franco-manitobaine